

l'enseignement agricole

snetap
FSU



Pour la défense des services publics
TOUS EN GREVE
LE 15 MAI





Retraites Journée d'action interprofessionnelle le 22 mai

Les cinq confédérations syndicales CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC ont annoncé le 29 avril dans un communiqué qu'elles appelaient à une journée d'action avec manifestations le 22 mai contre la réforme des retraites décidée par le gouvernement.

Elles dénoncent notamment la volonté du gouvernement d'allonger à nouveau la durée de cotisation qui doit passer progressivement de 40 à 41 ans entre 2009 et 2012 pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein.

Les confédérations appellent à cette journée d'action les salariés du public et du privé, les jeunes et les retraités.

La FSU, qui avait diffusé peu avant la réunion des confédérations à laquelle elle n'avait pas été conviée, un communiqué dans lequel elle appelait de ses vœux une mobilisation interprofessionnelle, devrait se joindre à cette action. C'est son Bureau National du 5 mai qui prendra la décision et en précisera les modalités.

actualité

4

- › Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) :
Le gouvernement taille à coups de serpe dans les services publics
- › FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education, Sud Education : pour une politique éducative ambitieuse - Appel à la grève le 15 mai
- › Assises de la formation professionnelle 1^{er} et 2 avril 2008
- › Mobilisation en Midi-Pyrénées : après l'action réussie du 1^{er} avril, nouvelle action le 5 mai !
- › Communiqué de presse des représentants des personnels du Lycée Agricole de Fondettes « De bonnes nouvelles pour la rentrée 2008... mais au prix de 3 mois de mobilisation ! »
- › Reconversion vers les CDI

dossier

10

- › Fiche personnels carrières et statuts
- › Fiche établissements publics locaux
- › Fiche pédago
- › Fiche vie scolaire
- › Fiche formation professionnelle
- › Fiche tribune libre

Pétition

24

- › Bac Pro en 3 ans : Affirmons nos exigences !



L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : avril 2008
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513



Combattre avec détermination la politique de régression sociale



Malgré l'échec de la droite aux élections municipales et la persistance d'une opinion très majoritairement défavorable au président de la République confirmée de façon récurrente par les sondages de divers instituts, celui-ci a réaffirmé dans une intervention télévisée sa volonté de poursuivre les (contre-) réformes qu'il avait annoncées dans son programme de candidat de l'UMP ...soutenu par le MEDEF.

Le président met en effet le mécontentement durable des Français sur le compte d'un « déficit de communication » de sa part et de la part du gouvernement, auquel se sont ajoutés quelques couacs de plusieurs ministres, ce qui aurait obscurci la lisibilité de la ligne gouvernementale.

En digne élu des lobbies et des plus nantis, il refuse d'entendre la souffrance qui grandit et se répand dans la population, notamment du fait de la stagnation des salaires, du développement galopant des situations de précarité et de l'augmentation incontrôlée des prix très largement imputable aux différentes formes de spéculation. Il refuse d'entendre toute critique sur le fond, comme il refuse de prendre en compte toute proposition alternative sur le financement des retraites, prétendant que l'unique solution réside dans l'allongement de la durée de cotisation.

En digne élu des lobbies et des plus nantis, il s'attaque de façon brutale aux services publics en programmant la réduction des missions et des emplois dans la Fonction Publique, sans prendre aucunement en compte la satisfaction des besoins des usagers. Hôpitaux et maternités de proximité fermés, tribunaux et conseils de prud'hommes autoritairement regroupés, missions de service public (dont des missions de contrôle) transférées au privé...

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), instrument de destruction de la Fonction Publique « à la française » taille à coups de serpe dans les services et les emplois. Elle programme au moins 160 000 suppressions de postes dans la Fonction Publique de l'Etat d'ici 2012, dont 80 000 dans l'Education.

Les « spin doctors », c'est à dire les conseillers en communication des responsables politiques, qui n'en sont pas à une outrance de plus ou de moins, détournent sans scrupules le sens des mots et accusent ceux qui continuent de défendre l'intérêt général et de promouvoir des services publics garants de l'accès de tous à des besoins vitaux, d'être des « conservateurs » !!!

Avec ce gouvernement, c'est pourtant la pire « réaction » qui est à l'œuvre, et qui réduit l'effort contributif des plus riches au bien commun tandis que les plus pauvres sont sommés de se serrer toujours plus la ceinture pour subvenir aux besoins des plus démunis (l'exemple le plus récent étant le financement du RSA par un redéploiement de la prime pour l'emploi, que ne perçoivent pourtant que ceux dont le salaire est inférieur à 1 300 mensuels...). C'est une véritable « politique de classe » qui est menée en faveur des plus nantis.

Face à cette politique, la résignation n'est pas une attitude acceptable, pas plus que ne le serait l'attente d'une hypothétique alternance politique dans 4 ans. Chacun d'entre nous doit contribuer à rassembler l'ensemble des forces progressistes et combattre dès maintenant les régressions que le président et son gouvernement entendent imposer à la majorité de la population.

La plupart des fédérations de l'Education et des fédérations de fonctionnaires appellent les personnels à agir en mai, notamment en participant à la grève et aux manifestations prévues le jeudi 15 mai.

Le SNETAP-FSU appelle les personnels de l'EAP à prendre toute leur part dans ces actions et à se mettre massivement en grève pour signifier au gouvernement leur refus de la politique actuellement mise en œuvre et leur volonté de défendre les services publics, en particulier le service public d'éducation.



Annick Merrien

**l'enseignement
agricole**



Edito

FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-
Education, Sud Education
**Pour une politique éducative
ambitieuse - Appel à la grève le 15 mai**

Dans l'Education nationale les mobilisations s'amplifient et portent l'exigence de moyens pour la réussite et la démocratisation du système éducatif. Le budget 2008 qui sera appliqué à la prochaine rentrée est fortement contesté.

Ces mobilisations s'opposent aux 11200 suppressions de postes qui entraîneront des classes surchargées, rendant impossible le suivi individuel des élèves. Dans le second degré cela va conduire à des disparitions de formations et d'options et la fin de dispositifs pédagogiques et de soutien innovants.

Conjuguée aux retraits de moyens, la mise en place précipitée, sans réflexion préalable et sans concertation suffisante, du Bac pro 3 ans dans les LP, suscite des inquiétudes légitimes quant à la prise en charge des élèves en enseignement professionnel, en particulier ceux qui sont en difficulté.

Dans le premier degré, les projets de programmes traduisent une vision passéiste et rétrograde de l'Ecole, ainsi qu'un recul pédagogique et didactique. Ils remettent en cause les cycles et s'accompagnent d'une apparente volonté d'externaliser l'aide aux élèves en difficulté en rejetant la responsabilité de l'échec scolaire sur les familles.

Ce budget de rigueur et les suppressions de postes qui en découlent auraient des conséquences néfastes sur la qualité du service public dans l'Education Nationale et dans l'Enseignement Agricole Public. Il se traduirait par une aggravation des conditions de travail pour l'ensemble des personnels (enseignants, ouvriers, administratifs, personnels de santé, sociaux, ...)

Les annonces budgétaires, la volonté de ne pas remplacer le départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux pour les prochaines années, en lien avec la Révision Générale des Politiques Publiques et le projet de loi sur la mobilité, confirment que cette politique de régression pourrait s'installer dans la durée.

La transformation de l'Ecole implique une toute autre dynamique pour le système éducatif et pour les métiers de l'éducation.

- Pour obtenir des budgets ambitieux qui permettent une transformation de l'Ecole,
- Pour mettre en oeuvre une autre politique éducative visant la réussite de tous les élèves

Les organisations signataires appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations en cours au plan national et local. Elles appellent à faire du jeudi 15 mai une journée de grève nationale.

**La FAEN consulte ses instances et se déterminera le 6 mai.*

Révision Générale des Le gouvern dans les ser

Le 18 avril 2008, le Ministre est venu présider le CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) pour présenter la déclinaison de la RGPP au ministère de l'Agriculture. L'intersyndicale FSU / CGT / SUD avait décidé de faire une intervention préalable et de ne pas siéger pour dénoncer la politique de casse des services publics et du statut de la Fonction Publique entreprise par le président de la République et le gouvernement. Le CTPM n'a donc pas pu avoir lieu puisque les trois organisations de l'intersyndicale représentent une majorité des sièges (8 sur 15) et que le quorum n'a pas pu être atteint. Le Ministre a écouté les interventions des organisations syndicales, puis a fait une déclaration qui n'a bien entendu pas apporté de réponses (ou si peu) à nos interpellations. La séance a ensuite été levée.

Vous pourrez lire ci-dessous la partie de l'intervention consacrée à l'enseignement agricole. Le texte intégral est disponible sur le site du SNETAP www.snetap-fsu.fr



Dans l'enseignement agricole, curieusement la RGPP n'est pas nommée comme si elle s'avancit masquée ou que les responsables ministériels voulaient faire croire – comme à l'Education nationale – que toutes les décisions prises n'ont pour seul but qu'une meilleure réussite des élèves, ce qui est une scandaleuse mystification, et si les annonces tardent, on peut penser que la perspective de la période des examens puis des vacances d'été et donc d'établissements vides de leurs élèves et de leurs personnels n'y est pas étrangère. Ce discours et cette stratégie ne mystifient cependant personne et surtout pas les lycéens qui le clament chaque jour un peu plus nombreux dans les rues !

La politique gouvernementale n'avait pas encore été baptisée RGPP mais ses coups n'ont pas épargné les établissements publics depuis 2002, avec la perte de près de 600 emplois et d'environ 200 classes pendant la précédente législature, accompagnée d'un développement de la précarité :

Politiques Publiques (RGPP) ement taille à coups de serpe vices publics

le service public a vu ses moyens amputés et son offre de formation a été délibérément affaiblie, tronquée tandis que les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves se dégradaient chaque année un peu plus.

Depuis les élections du printemps 2007, c'est un coup d'accélérateur qui a été donné à cette politique destructrice au travers du budget 2008 et de la note de service du 21 septembre 2007, avec l'annonce de la suppression de plus de 300 emplois sur un seul exercice (et un lourd tribut payé par les personnels administratifs) et d'une baisse annuelle de la DGH de 3% sur les 5 ans de la législature.

Les actions menées par les personnels à l'automne 2007 vous ont conduit, Monsieur le Ministre, à annoncer devant les organisations syndicales le 15 février dernier, le rétablissement de 130 emplois d'enseignants, ce qui devait ramener la baisse de la DGH à une moyenne nationale de -1% pour la prochaine année scolaire. Les informations qui remontent des régions et qui confirment de nombreuses fermetures de classes – y compris celles dont vous aviez dit qu'elles seraient préservées, comme les 4^e et 3^e ou les classes de la filière Production – nous conduisent à douter de la réalité de votre annonce : en effet, à quoi servent les 130 emplois prétendument rétablis si ce n'est pas pour maintenir les classes existantes ?

Les explications que nous avons demandées à vos services sur la répartition de la DGH entre les régions ne nous ont pas été communiquées à ce jour et les instances de concertation où nous pourrions débattre de ces questions avec les responsables de la DGER sont annulées les unes après les autres, ce qui n'est pas un bon indicateur du dialogue social, c'est le moins qu'on puisse dire...

Dans ces conditions, comment s'inscrire dans les travaux préparatoires à l'élaboration du 5e Schéma, d'une part si les informations indispensables ne nous sont pas transmises et d'autre part, si la seule perspective est celle d'un nouveau recul du service public ?

La loi de finances n'est cependant pas le seul instrument utilisé pour affaiblir le service public et plusieurs axes de travail sont à l'étude pour réduire la dépense éducative, que le gouver-

nement actuel ne perçoit décidément que comme une charge alors qu'il s'agit clairement d'un investissement pour l'avenir.

Une nouvelle diminution des horaires d'enseignement est à l'ordre du jour, qui va s'ajouter à la réduction subie du fait de la mise en place des nouvelles grilles horaires des formations à la rentrée 2005, lors de laquelle les élèves avaient déjà perdu environ 60 heures de formation sur la durée de chacun des cycles. La DGER a par ailleurs annoncé sa volonté de réduire le nombre d'options des diplômes, non pas à la demande des professionnels, qui sont tout à fait satisfaits des options actuelles, mais pour regrouper dans les mêmes classes des élèves qui sont actuellement dans des classes différentes et qui, du point de vue du gouvernement, génèrent de ce fait un coût apparemment insupportable pour la collectivité !... Les travaux sont engagés pour le secteur Aménagement, alors que les professionnels consultés dans les groupes de travail se sont prononcés contre cette orientation.

A quoi sert-il donc d'afficher haut et fort le lien qui existe entre l'enseignement agricole et les professionnels si c'est pour ignorer leur avis sur leurs besoins en qualifications ?

La situation est d'ailleurs identique en ce qui concerne le baccalauréat professionnel en 3 ans, que votre collègue de l'Education nationale et vous-même, Monsieur le Ministre, voulez imposer envers et contre l'avis des personnels et des organisations professionnelles, qui soulignent par ailleurs la nécessité de maintenir les formations de BEPA, pour satisfaire les besoins en emplois de niveau V. Nous savons tous que la seule véritable raison de cette orientation gouvernementale, c'est l'économie d'une année de formation et des emplois d'enseignants qui vont avec. Et laissez-nous vous dire que l'argument d'une prétendue « égale dignité » entre les voies de formation ne peut tromper que les ignorants et paraît particulièrement mal venu de la part de ceux qui, d'une part, prônent le développement de l'individualisation mais d'autre part, refusent de tenir compte de la diversité des rythmes d'apprentissage, raison qui avait justement conduit à construire une voie professionnelle en 4 ans du BEP jusqu'au baccalauréat !

D'autres leviers, plutôt d'ordre statutaire ceux-là, pourraient également être actionnés comme l'annualisation du service des enseignants ou le développement de la bivalence. Personne ne peut en effet croire que

la convergence des préconisations de la mission d'audit Copé conduite en 2006 et des recommandations de la commission Pochard sur le métier d'enseignant relève du simple hasard : la seule et unique logique qui est encore ici à l'œuvre c'est bien celle qui vise à réduire la dépense éducative, cette fois en alourdissant la charge de travail des enseignants et en diminuant corrélativement leur nombre.

A l'annonce de la RGPP en juillet 2007, nous avons dit à votre directeur de Cabinet qu'une telle initiative devait donner lieu à une véritable réflexion sur les besoins des usagers et sur le rôle et les missions de l'Etat. Alors que le terme de cette révision approche, il suffit de lire les discours présidentiels et de voir les logiques à l'œuvre dans les différents services pour se rendre compte que les usagers ont été totalement absents de la démarche et qu'en guise de réflexion sur le rôle et les missions de l'Etat, nous n'avons eu droit qu'à une démonstration de taille grossière à coups de serpe. (...)

Nota : Le CTPM a finalement été re-convoqué le mercredi 23 avril pour l'examen du décret de réorganisation des services centraux du ministère et des arrêtés concernant chacune des directions.

Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique : CCT, UNSA, FSU, Solidaires, CF-TC

Pour défendre et améliorer la fonction publique ! Place à la mobilisation

Le projet de loi « relatif à la mobilité et aux parcours professionnels » validé par le Conseil des ministres est en cours d'examen au Sénat. S'y retrouvent toutes les mesures dont les organisations syndicales ont unanimement demandé le retrait, des mesures lourdes de conséquences pour les personnels et le service public sans le moindre dialogue social.

L'objectif essentiel est de faciliter les suppressions massives de postes dans la Fonction publique (35 000 à 40 000 emplois par an), en articulation avec les mesures annoncées dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques. Cette RGPP traduit le profond désengagement de l'Etat. Elle induit l'affaiblissement voire la suppression ou la privatisation de missions et de services ainsi que la détérioration des conditions de travail et l'accroissement de la précarité.

C'est bien un plan social qui s'annonce à la Fonction Publique même si le Gouvernement en refuse l'appellation ! A cela s'ajoutent les pertes de pouvoir d'achat des personnels. La Révision Générale des Politiques Publiques comme la réforme de l'Etat se mettent en œuvre sans débat public, sans que soient posées la question des missions de service public et celle des besoins des usagers et des citoyens sur l'ensemble du territoire. Pour une Fonction publique et des services publics de progrès social au service de la population, nous exigeons :

- un véritable débat démocratique sur la réforme de l'Etat et de la Fonction publique en partant des besoins de tous ;
- un emploi public, statutaire et qualifié, permettant des services publics de qualité accessibles sur l'ensemble du territoire ;
- l'amélioration du statut du fonctionnaire qui garantit la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des agents dans l'exercice de leurs missions ;
- un développement de la mobilité choisie qui s'oppose à la mobilité subie et l'abandon du recours à l'intérim.

Les organisations signataires appellent les personnels à se mobiliser entre le 13 et le 17 mai et à associer l'ensemble de la population à leurs actions. Elles décident de faire du jeudi 15 mai, une étape massive et rassemblée de la mobilisation notamment par la grève et/ou des manifestations.

Le 25 avril 2008

Mobilisation en Midi-Pyrénées Après l'action réussie du 1^{er} avril, nouvelle action le 5 mai !

L'intersyndicale de l'EAP de Midi-Pyrénées, soutenue par les parents d'élèves, avait décidé de se mettre dans l'action le mardi 1^{er} avril 2008 après l'annonce par le DRAF d'une baisse de la DGH régionale de 3.5% (14 000 heures en moins pour les 17 établissements publics), s'accompagnant d'une vingtaine de suppressions de postes d'enseignants ainsi que de suppressions de postes d'administratifs et d'assistants de vie scolaire.

Le DRAF avait annoncé le 28 mars sa décision de fermer une douzaine de classes (dont des classes de 4^{ème} et 3^{ème}) et indiqué que les classes de production qui n'atteindraient pas les seuils, auxquels il ajoute un « coefficient de présence réelle constatée lors de la rentrée 2007 », seraient fermées (les établissements de Vic en Bigorre, Pamiers, Villefranche de Rouergue et Figeac étaient ciblés). Le CREA du 28 mars s'est prononcé à une très forte majorité contre les fermetures de classes proposées par le DRAF.

Les représentants des personnels ont inlassablement dénoncé le non respect des engagements du ministre en Midi-Pyrénées, et ce jus-

qu'au cabinet du ministre lors d'une audience le 27 mars 2008,... en vain.

La grève du mardi 1^{er} avril a été bien suivie dans certains établissements (Moissac, Pamiers, Vic en Bigorre, Villefranche ...) et 11 établissements étaient représentés à l'assemblée générale des personnels et à la manifestation régionale à Toulouse. Une délégation a été reçue à la Préfecture de Région. Face au mépris affiché par les administrations régionale et centrale et aux menaces qui pèsent sur tous les établissements de la région, même ceux qui ne sont pas frappés cette année par une fermeture de classe, les personnels rassemblés autour de l'intersyndicale ont décidé d'élargir et renforcer la mobilisation en fixant une nouvelle journée d'action régionale et de grève le lundi 5 mai 2008.

Avec les DGH par établissement qui sont à présent connues et qui sont très sévères pour tous les établissements, nul doute que les personnels, les élèves et étudiants, les parents, soutenus par des élus et des professionnels, seront nombreux pour manifester leur colère !

Assises de la formation 1^{er} et 2 avr

Dans un contexte où nombre de dispositifs sociaux acquis au fil des décennies sont un par un remis en cause, la formation professionnelle, dans toutes ses composantes (scolaire, par apprentissage ou continue) est particulièrement mise à mal.



Si l'on y ajoute les effets de 2 décennies de décentralisation, et maintenant les procédures d'appels d'offres, tout est en place pour développer la concurrence entre structures de formation : concurrence public/privé ; concurrence entre structures publiques, entre EPL, voire même au sein de l'EPL entre les différentes voies de formation.

Le SNETAP considère que toutes les voies de formation ont leur raison d'être, mais le service public ne doit pas, au seul prétexte de choix politiques, idéologiques ou budgétaires, orienter le choix de l'un ou l'autre de ses usagers vers une voie qu'il n'aurait pas choisie.

Du côté des personnels, les choix opérés par les gouvernements successifs sur cette même période ont favorisé, au sein du service public, le développement de l'emploi précaire (environ trois quarts de non titulaires dans les CFA et CFPPA, même après le plan Sapin).

Ce cocktail ne pouvait que conduire à la dégradation non seulement du service public (notamment sa mission de promotion sociale des jeunes et des adultes) mais aussi des conditions d'emploi, de travail et de rémunération des personnels de CFA et CFPPA.

Au moment où l'on vient de « fêter » les 10 ans de la circulaire du 20 mars 1998 (protocole de gestion des agents contractuels de CFA et CFPPA) qui avait pour objectif de faire tendre les conditions d'emploi des contractuels vers celles des agents fonctionnaires, le der-



on professionnelle il 2008

nier congrès du SNETAP a fait le triste constat d'une situation de l'emploi très dégradée.

Les contrats sont de plus en plus précaires (courtes durées, contrats morcelés, temps incomplet imposé...). Le chantage à l'emploi tire vers le bas les rémunérations, les agents n'ont plus de progression de carrière. La pression exercée contraint les agents à travailler toujours plus, mais pour ne rien gagner de plus.

S'agissant de ce qu'il considère comme un service public à part entière, le SNETAP revendique la titularisation de tous les personnels des CFA et CFPPA. C'est la revendication qu'il porte aujourd'hui auprès de la mission mise en place par le Ministre de l'Agriculture sur l'emploi précaire et qui doit

rendre son rapport incessamment (il était annoncé pour avril 2008).

Le SNETAP ne peut se résigner, ni à laisser dépérir le service public de formation professionnelle continue et par apprentissage, ni à voir se dégrader la situation des personnels qui y travaillent.

C'est pourquoi le congrès le SNETAP a réuni des assises de la formation professionnelle les 1er et 2 avril. En rassemblant une soixantaine de collègues, elles ont été l'occasion de remobiliser les personnels, et, avec la présence du Directeur Général au moment de la clôture, d'attirer l'attention de la DGER sur la nécessité de préserver et développer cet outil.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint



Grève au LECTA de Laval

Aujourd'hui, 28 avril, les personnels du lycée agricole de LAVAL étaient appelés à faire grève pour dénoncer les conditions de rentrée 2008 (regroupement des classes de Tère Bac pro, moyens insuffisants pour financer les options...).

Ils ont répondu massivement à l'appel du syndicat SNETAP-FSU.

Plus de la moitié des enseignants étaient mobilisés et une assemblée générale a réuni une trentaine de personnes. Les personnels grévistes ont rencontré le matin la direction de l'établissement pour connaître les dernières décisions de la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt).

L'après midi, une délégation rencontrait le député M. BERNIER (après avoir rencontré G. GAROT la semaine précédente).

L'assemblée générale des personnels a décidé de poursuivre l'action mais de reprendre le travail dès mardi 29 avril. La poursuite de l'action va prendre la forme suivante : courrier des députés mayennais à la DRAF pour appuyer la demande des personnels, demande d'audience à la Préfecture de la Mayenne avec présence des services régionaux, demande d'audience au cabinet de M. BARNIER. Les personnels restent déterminés à sauver leurs formations.

Yoann Vigner

Reconversion vers les CDI

Le bureau des emplois à la DGER, ayant constaté que plusieurs collègues d'autres disciplines demandaient une affectation sur des postes de chargés de CDI, a enfin compris le malaise de qu'engendre cette situation. Le chef de bureau, Bertrand Droguet, a convoqué un groupe de travail composé de la DGER, de l'inspection et des deux syndicats présents en CAP (Snetap et Sfoerta) afin de répondre à ce problème par un cadrage.

En accord avec les élus CAP SNETAP lors d'un travail préalable à cette rencontre, nous avons déterminé quelques conditions incontournables (non dévalorisation de la profession...) et indiqué que la reconversion pouvait se faire dans d'autres services également, comme l'administration, la FOAD... Mme Perget, l'Inspectrice, a bien insisté sur les différentes tâches qui incombent aux documentalistes et a précisé que cette solution n'était pas celle d'un repli pour ceux/elles qui souhaitent échapper à l'activité d'enseignement, dans la mesure où des heures de face à face sont prévues dans bon nombre de référentiels (pour l'instant encore...).

Je vous livre ce qu'il est ressorti de cette rencontre.

La demande de l'agent qui souhaite se reconvertir se fera sur deux ans :

Année N :

- L'agent remplit une demande de principe en précisant qu'il souhaite une reconversion sur un poste en CDI (septembre) ;
- L'agent a un entretien de positionnement avec l'Inspection et un formateur de l'ENFA, dans lequel il précise sa motivation et sa volonté d'implication (octobre / novembre) ;
- L'agent est affecté par la CAP pour le mois de septembre suivant sur un poste double non occupé et en dehors de son établissement d'origine, (ou en surnombre si

aucune autre solution n'existe) sur proposition d'une liste de postes ciblés par l'administration afin d'être tutoré par un professeur documentaliste en exercice (février / mars) ;

- L'agent passe une semaine à l'ENFA avec les formateurs et une semaine en établissement pour un début de formation (juin) ;

Année N + 1 :

- L'agent prend son poste probatoire et commence la formation de 9 semaines (septembre) ;
- L'agent remplit une demande de principe (septembre) et fait des vœux d'affectation (décembre / janvier) ;
- L'agent est affecté par la CAP sur un poste de son choix sous réserve des résultats de l'inspection (février / mars) ;
- L'agent subit une inspection (mars / avril) ;
- L'agent passe devant un jury de la même manière que tout stagiaire et voit sa reconnaissance validée par une commission prenant en compte l'avis du proviseur, du conseiller pédagogique, de l'ENFA, et de l'inspection ;

Aucun appel de cette décision ne sera possible.

Nous avons demandé à ce que le poste d'origine de l'agent soit conservé pendant cette année probatoire de manière à ce qu'il puisse le retrouver en cas d'échec de cette reconversion.

Le bémol est que la DGER ne compte appliquer ces règles qu'avec effet à la rentrée 2009. Malgré la prise de conscience de l'administration et notre position claire à ce sujet, certains collègues qui ont fait cette année une demande de poste en CDI y sont affectés pour septembre, avec juste un entretien préalable d'ici juin.

Bénédicte de la Houplière
Elue catégorielle
Professeurs documentalistes

Communiqué de presse « De bonne rentrée 20 de 3 mois

*Non, décidément, la place des enseignants, comme de leurs élèves, est bien d'être en classe, et non à s'épuiser des mois durant pour ramener à la raison une administration qui ne dispose manifestement plus de moyens suffisants pour assumer pleinement la formation des citoyens de demain ...
Ce qui n'est assurément pas digne de notre République Laïque.*



Depuis février, le Lycée agricole de Fondettes, ses personnels, comme ses usagers, se trouvaient dans la plus grande incertitude quant aux classes qui seraient effectivement ouvertes à la rentrée 2008, sur fond de restrictions budgétaires continues depuis six ans et encore accrues : fermeture présentée comme inéluctable de notre section BTS Viticulture-oenologie pour raison de baisse d'effectif à la rentrée 2007, au risque de condamner à moyen terme notre section BTS Production horticole (regroupée avec la précédente dans un souci de bonne gestion...), et enfin ouverture d'un BTS sur les métiers de l'eau, option assainissement, contre la fermeture d'une classe de seconde générale recrutant pourtant pleinement...

Les personnels se sont refusés à accepter ces mesures de gestion à courte vue, prises à la seule aune d'arguments comptables, et au mépris de nos résultats aux examens et de taux d'insertion sur le marché de l'emploi pourtant excellents... En conséquence nous avons engagé un certain nombre d'actions : multiples rencontres avec les représentants de la profes-

des représentants des personnels du Lycée Agricole de Fondettes es nouvelles pour la 08... mais au prix de mobilisation ! »



sion ainsi qu'avec les élus locaux. Les soutiens ne se sont alors pas fait attendre (Jeunes Agriculteurs, UDSEA, Chambre d'Agriculture, Directeurs de caves coopératives, Syndicat Horticole de Touraine, Mairie, Conseil Général, Conseil Régional...).

Pour autant, force est de constater que plusieurs mois durant, le ministère est resté sourd aux demandes légitimes émanant des territoires ruraux dont il a pourtant la charge... Les personnels ont ainsi été amenés à durcir leur mouvement allant jusqu'à la grève le vendredi 04 avril, avant que les élèves et étudiants eux-mêmes ne

s'engagent dans un mouvement de protestation au retour des vacances de printemps, avec en arrière plan les actions nationales des lycéens de ces dernières semaines.

Au final, les mobilisations ont porté leurs fruits : en ce début de semaine, élus des personnels, délégués élèves et parents d'élèves ont été avisés par le directeur de l'établissement d'un retour au statu quo, avec le maintien de l'ensemble de notre offre de formation, et notamment de la filière viticulture-oenologie et de nos trois classes de seconde, contre un report d'ouverture du BTS sur les métiers de l'eau...

Les personnels ne peuvent que se réjouir de cette issue qui ne dégrade pas l'offre de formation du Lycée Agricole de Fondettes, en tout cas pour la prochaine rentrée. Reste que ces mêmes personnels refusent de se résigner à cette gestion du service public d'éducation par la pénurie et en appellent à la représentation nationale pour mesurer les conséquences tangibles dans les établissements scolaires de leurs décisions en matière budgétaire pour les usagers.

**Fondettes,
 le 24 avril 2008**

Validation du mandat du congrès d'Albi : à un ministère unique de l'éducation

Des fiches pour mieux

FICHE
PERSONNELS
CARRIÈRES ET
STATUTS

Lors des réunions régionales ou interrégionales qui se sont tenues pour préparer le vote de ratification du mandat du congrès d'Albi sur le rattachement de l'enseignement agricole à un ministère unique de l'Éducation, des militants et syndiqués ont exprimé le souhait de disposer d'éléments de réponse aux interrogations que suscite ce mandat, et notamment sur les aspects concrets de son éventuelle mise en œuvre. Le Bureau National a donc décidé d'élaborer un certain nombre de fiches, en réponse aux questions qui avaient été soulevées le plus fréquemment. Vous pourrez prendre connaissance de ces fiches ainsi que de quelques tribunes libres dans le dossier que ce bulletin consacre à ce débat (pages comportant le bandeau « Débat sur le mandat du congrès d'Albi : L'enseignement agricole sous la tutelle d'un ministère unique de l'éducation ? ». Les opérations de vote se déroulent du 5 au 22 mai.

Dans le cadre d'un rattachement de l'EAP à un ministère unique, la question des personnels et des statuts qui leurs sont rattachés est un point sur lequel on peut légitimement s'interroger. Cette fiche a donc pour objet de faire une comparaison entre les différents personnels existants.

I. Les enseignants

1. Statut

Il convient tout d'abord de rappeler que la parité avec nos collègues de l'EN est demandée à la DGER par le SNETAP en permanence et que, sur plusieurs points, les ministres de l'Agriculture successifs sont toujours restés autistes aux demandes réitérées et pourtant plus que légitimes des personnels.

Des avancées sont toujours attendues :

- Promotion de corps par concours interne
- Agrégations.

- Enseignants à statut particulier : ESC, Prof Doc, TIM = spécificités à défendre, voire plus value de l'EA à apporter... Soulignons que mettre fin à l'existence de ces statuts particuliers reviendrait à refondre l'esprit et la lettre de l'ensemble de nos référentiels et de nos pratiques d'établissement. Ajoutons d'autre part, qu'à l'EN, certains enseignants sont aussi considérés comme ayant un statut à part, tels les professeurs des matières artistiques.

- Ingénieurs :

Décision du 04 avril 2008 du Conseil de modernisation des politiques publiques de fusion de certains corps dont ceux des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (IGREF) et des ponts et chaussées, dans la continuité de la création des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture.

2. Carrière

a) Recrutement

L'organisation des concours est compliquée pour la DGER et la fin des recrutements externes dans l'EAP fait partie des serpents de mer qui réapparaissent très régulièrement. Dans certaines disciplines, il n'y a pratiquement jamais de concours. Les conditions d'accès aux concours internes sont plus strictes à l'agriculture qu'à l'éducation nationale.

Enfin, de fait, la lutte contre la dérive de la bi-, voire de la polyvalence des enseignants est plus difficile au regard de la taille de nos lycées et de l'enseignement agricole en général... (en attestent les chiffres des ouvertures de postes en PLPA et en PCEA sur les dernières années).

b) Avancement

- changement d'échelon

Depuis 2006, l'interprétation des textes qui régissent les conditions d'avancement d'échelon est identique à l'agriculture et à l'EN.

- changement de grade

Pour l'accès à la hors classe, si le taux est inférieur à l'éducation nationale, (PC : 5.46%, PLP : 5.86%) il n'est pas certain que la situation des PLP et des certifiés soit meilleure à l'agriculture, pour les PCEA, la règle imposant 7 années dans le corps est notamment pénalisante depuis l'instauration du ratio promu-promouvables, puisque à nombre de promovables inférieur et ratio identique, cela se traduit par moins de promu.

Les barèmes ne sont pas identiques, le recteur d'académie accorde des points et cela permet de faire passer des collègues à la Hors Classe avant d'être au 11^e échelon et les collègues du 11^e échelon ne passent pas tous à la hors classe.

c) Mutations

- Agriculture :

Le mouvement est national, l'éloignement des établissements rend difficile les compléments de services dans un autre lycée. La volonté d'enseigner dans sa discipline ne semble pourtant pas moins forte dans l'EAP. Ajoutons que les compléments de service en CFA, voire en CFPPA sont monnaie courante, et contribuent de façon détournée à mettre à mal notre statut (annualisation...).

- Education nationale :

Il n'y a pas l'étape de la demande de principe. Le mouvement se réalise en deux phases :

- l'interacadémique : la demande d'une académie n'est pas évidente, la personne ne connaît le département de mutation.

rattachement de l'enseignement agricole

comprendre les enjeux

- l'intraacadémique : ce mouvement permet de muter à l'intérieur d'une académie. La proximité des établissements permet d'avoir systématiquement un temps plein même si la personne travaille sur plusieurs d'entre eux. Il n'y a pas de liste de postes vacants, mais on peut demander un établissement, une ville, une zone, un département, etc.

Formation :

- 68% de baisse des crédits de formation continue des personnels de l'EAP sur la dernière législature / + déséquilibre interne au MAP inlassablement dénoncé par le SNETAP.

Les congés formation sont insuffisants dans les 2 ministères aujourd'hui.

Le congé « mobilité » existe encore à l'Agriculture alors qu'il a disparu depuis déjà plusieurs années à l'EN. C'est effectivement un recul que de perdre cette possibilité mais le nombre de postes octroyés ces dernières années (4-5) atténué beaucoup la portée de ce recul.

II - Les personnels ATOSS

1. Infirmier(e)s

En nombre très nettement insuffisant au MAP, environ 140 infirmiers ou infirmières pour 225 établissements, ils ont un statut interministériel et à ce titre dépendent à la fois du MAP et du ministère de la Santé.

Le statut de leurs homologues à l'EN est sensiblement différent puisqu'ils constituent un corps à part entière : celui des infirmiers de l'Education nationale. Leur nombre est d'environ 6 600 agents.

Les grilles salariales sont strictement identiques. A noter cependant, qu'il y a (toute proportion gardée) moins d'internats à l'EN. C'est certainement la raison pour laquelle l'EN a peu fait obstacle à certaines avancées (3 nuits au lieu de 4). Ces avancées ont été

transposées à l'EAP ;

Les infirmiers(ères) conseillers de santé, ont des missions identiques quel que soit le ministère, cependant les infirmiers scolaires ont un rôle éducatif à la santé plus important.

2. TOS

Comme à l'Agriculture, les TOS ont été décentralisés et dépendent donc pour leur gestion des collectivités territoriales.

A l'Agriculture, les TOS dépendent uniquement des Conseils Régionaux, en revanche à l'EN ils dépendent des Conseils Généraux pour les agents exerçant leur mission dans les collèges et des Conseils Régionaux pour les agents les exerçant dans les lycées.

Qu'ils aient intégré ou non, les TOS des deux ministères sont placés dans des cadres d'emploi spécifiques leur garantissant d'exercer leurs missions dans des établissements d'enseignement.

3. Personnels de laboratoire

Les corps sont identiques à ceux de l'EN et comprennent les adjoints techniques de labo et les techniciens de labo. C'est grâce aux personnels de labo de l'EN que le statut prévoit un rôle de participation aux actions de formation. Pour les personnels de labo des autres administrations, le texte initial prévoyait par exemple le soin aux animaux.... !

4. Administratifs

Alors que les corps des SASU et des Adjoints Administratifs ont été fusionnés avec ceux des services déconcentrés et de la centrale au ministère de l'Agriculture, ceux de l'Education nationale sont restés spécifiques. C'était d'ailleurs une des raisons quand nous nous opposions à la fusion d'argumenter que s'il devait y avoir fusion, celle avec les corps homologues de l'EN était envisageable. La raison principale en était les missions identiques.

D'autre part, la question des atta-

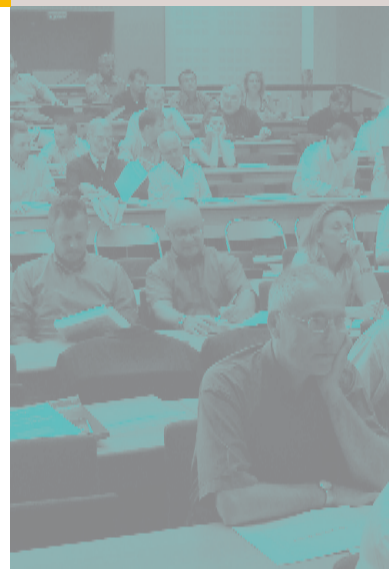
chés, corps interministériels, montre bien que les possibilités sont plus importantes à l'EN, puisqu'il existe un corps de CASU qui leur est accessible et que nous réclamons en vain au MAP ;

5. Eléments communs à l'ensemble des ATS (administratif, technique, santé)

Mobilité : nationale au MAP, elle est d'abord académique à l'EN ;

Cependant au MAP, la spécificité éducative des missions entraîne pour les agents qui souhaitent la conserver, une possibilité réduite de mouvement, et obligent ceux qui sont contraints de demander une mutation (affectation différente du conjoint) à changer de fonctions.

Un ministère unique permettrait, tout en maintenant les missions, une mobilité (choisie) bien plus importante.



Débat sur le mandat du congrès d'Albi
L'enseignement agricole sous la tutelle
d'un ministère unique de l'éducation ?

A l'occasion des réunions interrégionales sur le mandat de "rattachement à un ministère unique comparatif des établissements (et de leur structures) relevant de l'enseignement agricole avec ceux préoccupés d'une part et de rappeler ou exprimer les analyses faites par le SNETAP au travers

FICHE
ETABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX

Enseignement Agricole Public	Ministère de l'Education Nationale
<p>L'EPL/FPA comprend plusieurs centres : un ou plusieurs lycées, un CFA, un CFPPA, un et/ou plusieurs exploitations ou ateliers technologiques. Le directeur de l'EPL est proviseur du lycée, siège de l'EPL. La présidence du conseil d'administration est assurée par une personnalité extérieure notamment politique ou socio-professionnelle.</p>	<p>L'EPL est couramment composé d'un LEGT ou d'un LP. Le lycée polyvalent, réunion du LEGT et d'un LP, regroupe les voies générales, technologiques et professionnelles. La présidence du conseil d'administration est assurée par le proviseur du lycée, directeur de l'EPL. Depuis peu, le lycée des métiers se met en place, il réunit sur un même lieu deux structures administratives différentes : un lycée LP ou un LEGT, un CFA et/ou un GRETA.</p>
<p>L'autonomie de l'établissement, dans les limites du cadre réglementaire, repose en principe sur les propositions démocratiquement élaborées par les instances propres à chacun des centres constitutifs (conseil intérieur, conseil de centre, conseil de perfectionnement, conseil d'exploitation et conseil d'atelier technologique). Elles sont ensuite soumises à la validation du conseil d'administration.</p>	<p>Le conseil d'administration peut préparer ses travaux par des commissions qu'il met en place en tant que de besoin. Il est la seule instance réglementaire prévue. Il n'y a pas comme dans l'enseignement agricole de conseil intérieur ; l'EPL étant composé le plus souvent du seul lycée.</p>
<p>La loi Rocard de 1984 avait déjà confié 4 missions aux établissements d'enseignement agricole. La Loi d'Orientation Agricole de 1999 (Glavany) en a ajouté une cinquième : la mission d'insertion (insertion scolaire, sociale et professionnelle). La mission d'insertion scolaire n'a d'abord concerné que les établissements publics, mais la loi relative au développement des territoires ruraux de 2005 (Gaymard) a élargi son application aux établissements d'enseignement agricole privé. La LOA a fait des exploitations et des ateliers technologiques des centres constitutifs de l'EPL.</p>	<p>Les établissements de l'éducation nationale n'ont qu'une mission officielle, celle de la formation initiale scolaire. En outre, les LP et certains LEGT disposent d'ateliers technologiques ou halles technologiques selon les formations professionnelles dispensées. C'est un chef des travaux qui les dirige.</p>
<p>Le projet d'établissement est inscrit dans la loi d'orientation pour l'éducation de 1989. Il a depuis été repris dans la loi d'orientation agricole de 1999. Dans l'enseignement agricole, le projet d'établissement est commun à l'ensemble des centres constitutifs.</p>	<p>Le projet d'établissement a aussi son caractère obligatoire à l'EN. En revanche, il ne couvre que le lycée.</p>
<p>Aujourd'hui, dans l'enseignement agricole, les CFA ou centres de formation d'apprentis sont majoritairement publics. Cependant, l'enseignement privé agricole forme 1/4 des apprentis relevant du dispositif d'enseignement agricole et on assiste à son développement.</p>	<p>Sous la tutelle de l'EN, il existe peu de CFA publics, la plupart sont consulaires et certains sont privés. Avec la mise en place du concept de lycée des métiers, des conventions réunissent désormais des CFA avec des LP et même des LEGT et on commence à voir apparaître au sein des LP des UFA (Unité de Formation par Apprentissage). Des expériences de mixage des publics ont aussi été mises en place avec des CFA consulaires, notamment sous la houlette de l'UMM.</p>
<p>Les CFPPA sont des centres publics et sont gérés par une personne de droit public. Quelques personnels titulaires de l'Etat y sont affectés (postes d'ingénierie de formation, emplois gagés...) La majorité des autres personnels sont sous contrat de droit public et sont rémunérés sur le budget du centre.</p>	<p>Les GRETA sont les structures préparant aux diplômes et qualifications relevant du MEN. Quelques personnels fonctionnaires de l'Education Nationale y sont détachés, la plupart des autres personnels sont sous contrat de droit public dans les GRETA.</p>

Ces commentaires ne relèvent pas seulement d'une analyse de circonstance, préalable au référendum proposé aux fil des réformes et des réunions de nos instances. Il est possible que les aspects positifs de nos structures et de leur fonctionnement de corriger les aspects négatifs de ces réformes et vous voudrez bien nous en excuser. Aussi, quel que soit le choix qui sera conduit à poursuivre nos actions pour faire vivre des établissements d'enseignement public au plus près des instances

de l'Education", les syndiqués du SNETAP-FSU ont exprimé la nécessité de disposer d'un état relevant du Ministère de l'Education Nationale. Le tableau ci-dessous tente de répondre à cette de commentaires.

Commentaires du SNETAP-FSU

Le SNETAP s'est opposé au principe d'une présidence assurée par une personnalité extérieure : cette mesure est de nature à affaiblir l'autonomie pédagogique et les principes de la laïcité en inféodant le lycée aux notables locaux, qu'ils soient politiques ou professionnels. La LOA de 1999, par sa formulation sur la structure des EPL, est aujourd'hui devenue un prétexte pour le gouvernement et à son administration pour restructurer les EPLEFPA. Ceux-ci devant chacun regrouper plusieurs centres – et « plusieurs » signifiant trois centres minimum pour l'administration. Le SNETAP a combattu cet élément dans la loi afin qu'il ne devienne pas un prétexte à des restructurations. A contrario, nous avons obtenu la transformation des LEGTA et des LPA en LEGTGA, ce qui aurait dû, si la loi avait été appliquée, permettre le développement du service public. Hélas, les contraintes budgétaires sont imposées dorénavant au seul service public et conduisent à sa régression au bénéfice de l'enseignement privé, que le ministère de l'Agriculture continue de préserver et de privilégier. Or nous ne bénéficions pas comme à l'EN du garde-fou « 80/20 » (rapport public-privé)...

Le principe d'autonomie de l'établissement aussi bien dans l'EAP qu'au MEN est de plus en plus confisqué par les directeurs d'EPL. Cela tient à la mise place d'une nouvelle gouvernance induite par les réformes successives de l'ETAT -en ce moment la RGPP ou révision générale des politiques publiques. La démocratie de proximité qui prévalait jusqu'à maintenant est en net recul. L'autonomie de l'établissement se réduit peu à peu à l'autonomie du seul chef d'établissement qui est conduit à entrer dans le cadre des indicateurs de performance et à trouver dans les territoires la compensation financière au désengagement progressif de l'Etat.

Le pire est probablement à venir : le rapport Pochard reprend l'idée du conseil pédagogique mis en place par de Robien, en le chargeant d'élaborer le projet pédagogique de l'établissement. Compte tenu de la composition prévue (membres exclusivement cooptés par le chef d'établissement), sa mise en place dans l'enseignement agricole constituerait un recul supplémentaire de la démocratie s'il devait se substituer à l'actuel conseil intérieur.

L'exercice des missions de l'enseignement agricole permet une plus grande proximité avec les territoires où sont implantés les établissements. Mais cette proximité peut être sources de certaines dérives pour les formations.

Ainsi, l'adéquation emploi/formation, l'orientation des exploitations annexées, les objets de recherche/développement, le choix des pays avec lesquels établir des actions de coopération internationale, la nature des supports pédagogiques, sont autant d'objets qui peuvent remettre gravement en question l'autonomie pédagogique voire même les principes de laïcité.

L'exploitation ou l'atelier technologique tend, dans un certain nombre d'établissements, depuis qu'il est devenu "centre constitutif", à se couper des préoccupations pédagogiques. La présidence du CA par une personnalité extérieure peut contribuer à renforcer cette tendance : l'exploitation pouvant devenir le lieu d'expérimentation des organisations professionnelles majoritaires.

Ce serait caricaturer la réalité de l'éducation nationale que de penser que les lycées et plus particulièrement les LP sont coupés des réalités des milieux pour lesquels ils forment les élèves. Les élèves y font de nombreux stages en entreprises et fréquentent au quotidien l'atelier technologique de leur établissement dans le cadre de leur formation.

Il faut également rappeler que le financement des autres missions de l'enseignement agricole n'a jamais été pensé par le ministère - extinction des décharges au profit de l'escroquerie du SCA, voire dernièrement la tentation de trouver des heures au détriment de la mission de formation initiale -cf. note de service du 21 septembre 2007- et que ce n'est pas parce qu'elles ne figurent pas explicitement dans ses missions que l'Education Nationale ne met pas en œuvre des actions pour favoriser l'insertion de ses élèves ou des projets liés à la coopération internationale.

Les projets régionaux et projets d'établissement découlent des volontés politiques successives qui ont conduit au désengagement progressif de l'Etat dans l'organisation du service public et de son financement, traduits par la mise en place de la décentralisation, de la déconcentration et de la contractualisation.

Dans ce cadre, au delà du projet pédagogique, le projet d'établissement vise à valider des partenariats locaux, sources de financement possibles pour l'action éducatrice. De plus, dans l'enseignement agricole, ils prennent une orientation toute particulière liée à la nature même de nos structures d'établissement : il est parfois proposé une offre publique complémentaire de formation couverte indifféremment par la formation initiale scolaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue. Ainsi, en période de renoncement de l'Etat à ses obligations de formation scolaire, les EPLEFPA sont tentés de proposer par l'apprentissage ce que l'Etat se refuse désormais à assumer en formation initiale scolaire. Cela prête aussi à certaines "expérimentations pédagogiques" pour le moins tirées par les cheveux tel que le mixage des publics de scolaires, d'apprentis et de stagiaires de la formation continue.

L'enseignement agricole, par la spécificité de ses structures d'établissement, a largement inspiré le lycée des métiers dans lequel il est envisagé de faire fonctionner sur un même lieu la formation initiale scolaire, l'apprentissage et la formation continue.

Cette convergence sur un même lieu des différents dispositifs, a certains aspects positifs : elle permet de mettre à disposition des usagers les équipements nécessaires à des formations visant un même groupe de métiers que chacun des dispositifs ne serait pas nécessairement en mesure de réunir.

En revanche, le mixage des publics et ses conséquences sur les statuts des personnels sont jugés dangereux pour la qualité des formations dispensées et pour les personnels.

En outre, il introduit une notion de bassin d'emploi qui à terme pourrait tendre à réduire les formations à de strictes adaptations aux emplois locaux. En ce sens, il est contradictoire avec les mandats du SNETAP de maintien dans nos lycées des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) mandat qui par ailleurs ne s'oppose pas à la coexistence des trois dispositifs de formation (scolaire, apprentissage et formation continue).

Le SNETAP, afin d'éviter les concurrences entre l'enseignement professionnel initial par voie scolaire et la formation professionnelle et par apprentissage avait obtenu, par la signature du protocole Vasseur en 1996 et sa circulaire d'application en 1998, le principe d'un rapprochement des conditions d'exercice et de rémunération des personnels contractuels de CFA et CFPPA avec celles des titulaires de la formation initiale scolaire. Si dans les faits, nous n'avons pas réussi à imposer son application sur l'ensemble du territoire, il demeure une importante avancée.

Aujourd'hui, pour entrer dans le cadre restreint des financements, certains chefs d'établissement réduits à n'être plus que de purs gestionnaires et oubliant toute ambition pédagogique, tentent d'inverser la tendance et de calquer les conditions de travail des enseignants sur celles – souvent moins favorables – des formateurs. Cette orientation est mauvaise pour les enseignants et les formateurs et à moyen terme, dévastatrice pour la qualité des formations dispensées.

syndiqués du SNETAP sur le rattachement à un ministère unique, ils résultent d'un travail construit durant des années au tionnement ne soient pas suffisamment soulignés mais le SNETAP-FSU a essentiellement consacré son énergie à tenter i sera majoritairement exprimé, le rattachement à un ministère unique ou le statu quo, dans ces deux hypothèses, nous éréts des usagers et des personnels à leur service.



Debat sur le mandat du congrès d'Albi
L'enseignement agricole sous la tutelle
d'un ministère unique de l'éducation ?



FICHE
PÉDAGO

Cette fiche, destinée à alimenter le débat sur le rattachement à un ministère unique d'éducation, s'intéresse plus particulièrement aux aspects relevant de la pédagogie.

Le 4 mars 2006, Eric Marshall, alors doyen de l'inspection de l'enseignement agricole concluait son rapport « Les spécificités de l'enseignement technique agricole : comment les définir, comment les maintenir ? » de la manière suivante :

« L'enseignement agricole aujourd'hui n'a plus la vocation exclusive d'accompagner la modernisation de l'agriculture. Outre la politique éducative générale à laquelle il reste très lié, il n'est plus modelé par la seule politique agricole, mais par un ensemble de politiques plus élargies, relatives à l'environnement, l'alimentation, le monde rural. Par la diversification de son offre de formation, il est un enseignement qui prépare à une grande diversité de métiers. Par la nature des publics qu'il forme, il s'adresse désormais à toutes les catégories socioprofessionnelles. Par les savoirs dispensés, il est devenu un enseignement en prise directe avec les problèmes de la société tout entière. C'est dans ce contexte qu'il faut désormais placer les nouvelles spécificités de l'enseignement agricole.

Cependant un enseignement qui est de moins en moins lié strictement à la formation des agriculteurs peut perdre la légitimité de son rattachement au ministère de l'agriculture.

On peut néanmoins penser qu'un enseignement agricole qui reste rattaché à un ministère technique a plus d'atouts pour affirmer ses différences et donc ses spécificités. »

Quelles sont ces différences et spécificités qui ne sauraient être prises en compte au sein d'un ministère unique d'éducation ?

1) La coexistence des trois voies de formation, générale, technologique et professionnelle

Commentaire : cette coexistence répond aux objectifs d'élévation des niveaux de qualification en permettant une formation adaptée au fur et à mesure que l'orientation des élèves se précise.

L'exercice des structures pour la rentrée 2008 montre que cela est remis en cause puisque la DGER, dans sa note de service de préparation à la rentrée 2008 a jugé « non prioritaires » les classes de 4ème/3ème, les classes du cycle S, et plus généralement les classes EN. Sur le terrain cela pourra se traduire à la rentrée 2008 par le fonctionnement de classes mutualisées entre Education Nationale et Enseignement Agricole pour les formations existant dans ces deux ministères avec des traductions diverses selon les cas : effectifs renvoyés à l'EN, effectifs renvoyés à l'EA, effectifs partagés entre EN-EA ou simple financement d'options par l'EA pour celles qui lui sont spécifiques. Un rattachement à un ministère unique permettrait également une meilleure lisibilité des diplômes délivrés et éviterait des concurrences stériles entre des formations intervenant sur des champs similaires ou voisins, comme c'est le cas par exemple pour certains BTS et DUT.

2) La taille humaine des établissements et la présence forte des internats (98% des établissements sont dotés d'un internat)

Commentaire : le livre vert sur l'évolution du métier d'enseignant se félicite de la « taille adaptée » des établissements de l'enseignement agricole et de la présence des internats.

La mission d'audit de modernisation dans son rapport sur l'enseignement technique agricole de juin 2006 souligne d'ailleurs « l'internat (...) ajoute une forte vie culturelle interne, l'engagement dans des activités de coopération internationale, le fort ancrage des établissements dans leurs territoires et leur vie locale. »

3) L'éducation socioculturelle combinant des temps d'enseignement et d'animation est une discipline propre à l'enseignement agricole. Elle donne une vitalité particulière à la vie dans l'établissement, favorise l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie chez les élèves et participe à l'animation de la vie culturelle des milieux ruraux.

Commentaire : cette discipline, légitimée notamment par la forte proportion d'internes dans les établissements agricoles aurait toute sa place dans le cadre d'un rattachement à un ministère unique. A titre d'exemple, on peut citer le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP) qui a été mis en place dans les formations conduisant aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel des lycées professionnels de l'EN en 2000-2001.

Auparavant, les projets techniques ne concernaient que les enseignements professionnels.

« Le PPCP permet davantage de coopérations entre les disciplines. Il consiste en la réalisation totale ou partielle d'un produit ou d'un service, tenant compte du secteur professionnel et du niveau du diplôme. Il se fonde sur la démarche de projet et peut s'ouvrir largement aux champs de la communication, de

la culture et de la citoyenneté. » L'EN est en train de rénover les enseignements généraux de l'enseignement professionnel. L'éducation socioculturelle y aurait un rôle important à jouer puisqu'elle contribue au développement de l'élève et à sa réussite scolaire en l'ouvrant sur d'autres horizons.

4) La place des ingénieurs qui assurent des cours et participent aux missions de développement et de recherche.

Commentaire : le service de ces ingénieurs tend de plus en plus à se réduire du fait de l'enseignement, ce qui explique sans doute que nombre d'entre eux préfèrent rejoindre d'autres services du ministère. « Le nombre d'ingénieurs en agronomie a chuté de près de 40 % entre 1992 et 2004 ; de même, les effectifs d'ingénieurs des travaux agricoles sont en retrait depuis 2001 (402 équivalents temps plein en 2004 -soit 5 % des effectifs d'enseignants titulaires- contre 468 en 2001). »

Il faut également souligner l'existence récente dans les LP de l'EN du dispositif « Ingénieurs pour l'école » (IPE), qui met à disposition du système éducatif des cadres et ingénieurs de grandes entreprises (actuellement 70 dans 23 académies). Les ingénieurs actuellement en postes dans les établissements de l'enseignement agricole auraient donc toute leur légitimité, d'autant plus qu'ils contribuent à la mise en œuvre d'une des 5 missions assignées à l'enseignement agricole.

5) Les exploitations et ateliers pédagogiques, support pédagogique et lieu d'expérimentations.

Commentaire : avec l'application des nouvelles grilles horaires à la rentrée 2005, les heures de TP et TD ont été considérablement réduites, ce qui ne permet plus aux enseignants d'utiliser ces outils pédagogiques comme par le passé. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les LEGT et LP de l'EN disposent aussi d'ateliers et de halles technologiques.

6) Le rôle des CDI et des professeurs documentalistes.

La présence d'élèves internes et la nécessité de maîtriser les NTIC rendent les missions des professeurs documentalistes particulièrement importantes. Dans l'enseignement agricole, ils sont amenés à assurer des activités de formation inscrites

dans les référentiels ou induites par les programmes dans les différents champs disciplinaires.

Mais entre le discours de la DGER qui souligne l'importance de ces postes et la réalité dans les établissements, il y a une grande différence : les besoins en documentalistes ne sont pas comptabilisés à leur temps réel et dans de nombreux lycées, un seul poste ne suffit pas (l'Administration a ainsi favorisé la précarité avec l'embauche de personnels en contrat aidé, en CDD, afin de permettre d'ouvrir correctement les CDI sur le temps scolaire.) ; en ce qui concerne les remplacements, ce sont souvent les postes de documentalistes qui sont les moins bien couverts et quand l'administration veut privilégier le face à face élèves, elle a tendance à oublier ces personnels ; enfin, cette année les postes de CDI ont représenté la moitié des mutations d'office, ...

A l'EN, la création du CAPES de Sciences et Techniques Documentaires en 1989 réaffirme l'appartenance des documentalistes au corps enseignant mais leurs missions ne comportent pas d'horaires d'enseignement. Ils travaillent en collaboration avec les autres enseignants mais n'ont pas de classe en responsabilité.

7) Les méthodes pédagogiques innovantes de l'enseignement agricole souvent citées en exemples

Commentaire : l'organisation modulaire et pluridisciplinaire des formations, les travaux en petits groupes, les situations concrètes de formation, le soutien aux élèves en difficultés, l'intégration des stages dans la formation, ... autant de points mis en avant quand on évoque l'enseignement agricole.

Mais qu'en est-il sur le terrain ? Les restrictions budgétaires drastiques de ces 5 dernières années ont entraîné des réductions horaires dans beaucoup de disciplines, un relèvement des seuils de dédoublement, une baisse de l'offre des options facultatives et du soutien, ... Les heures de pluridisciplinarité qui ne sont plus toujours affectées à des disciplines sont dévoyées de leur objectif initial. Le travail d'équipe qu'on nous envoie devient de plus en plus difficile à mettre en place, si ce n'est en comptant sur le bénévolat des équipes pédagogiques ! Il est d'ailleurs faux de croire que les activités pluridisciplinaires n'exis-

tent que dans l'enseignement agricole. Elles existent également dans les LP de l'EN depuis 2001.

8) La prise en compte du Contrôle en Cours de Formation (CCF) : son poids dans l'obtention du diplôme peut aller de 1/3 à 1/2.

Commentaire : la DGER, dans le cadre de la rénovation des diplômes en cours, prévoit d'accroître encore le poids du CCF. Ce dispositif existe également à l'EN dans certaines formations (Bac Pro et BEP notamment) et soulève les mêmes réticences des équipes pédagogiques, d'autant plus que la volonté du MEN est de développer ce type d'évaluation.

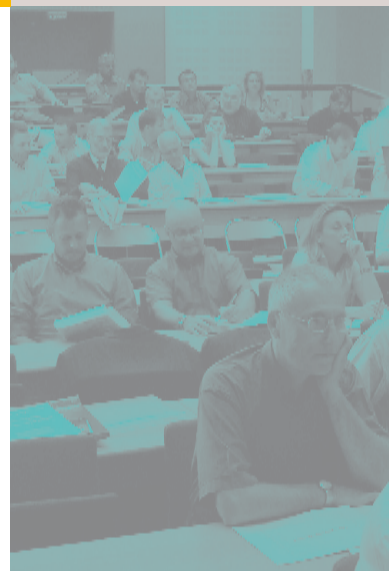
9) Les autres missions : la contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, la participation à l'animation et au développement des territoires, la contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, la participation à des actions de coopération internationale

Commentaire : ces missions ont également eu à pâtir des restrictions budgétaires de ces dernières années si bien qu'elles sont souvent sacrifiées ou quand elles sont mises en œuvre, elles le sont au détriment de la première mission : la formation générale, technologique et professionnelle, initiale et continue.

A l'Education Nationale, même si ces autres missions ne sont pas mentionnées explicitement, elles existent : des actions de coopération internationale sont mises en œuvre, les LP travaillent en partenariats avec les universités et les partenaires locaux par le biais des plates-formes technologiques, des dispositifs d'accompagnement aux jeunes en difficultés scolaire ou sociale sont prévus, ...

Conclusion : il est illusoire de croire que l'enseignement agricole peut encore servir de référence comme modèle pédagogique innovant occupant une place à part dans le système éducatif.

Les spécificités de l'enseignement agricole soulignées par Eric Marshall ne sont plus valorisées par le MAP. Preuve en est la mise en place



Débat sur le mandat du congrès d'Albi
L'enseignement agricole sous la tutelle
d'un ministère unique de l'éducation ?

FICHE
PÉDAGO

du Bac Pro en 3 ans et la menace de plus en plus forte de disparition des classes de BEPA à la rentrée 2009 sous prétexte d'un nécessaire alignement sur les décisions prises à l'EN et d'une exigence d'augmentation des niveaux de qualification alors que les taux de réussite aux examens et de poursuites d'études de niveau supérieur des BEPA démontrent que cet argument est non fondé. Une autre preuve également est celle des resserrements d'options à l'étude actuellement à la DGER. L'enseignement agricole a indéniablement des atouts à faire valoir au sein du système éducatif français et le rattachement à un ministère unique ne signifiera pas pour autant la disparition de ses atouts. Le livre vert sur l'évolution du métier d'enseignant souligne nombre d'aspects positifs de l'enseignement agricole : « Les établissements de l'enseignement agricole publics notamment se caractérisent par leurs missions d'animation des territoires et d'insertion scolaire, leur ancrage territorial, la diversité de leurs structures et celle du corps enseignant (ingénieurs, professeurs d'éducation socioculturelle (...)) Ils disposent d'un degré d'autonomie important sur plusieurs points, qui permet l'exercice d'une dynamique collective et conduit à un effet « établissement » manifeste : curricula spécifiques (stages, enseignement s'appuyant sur les spécificités territoriales, enseignement visant à développer

les partenariats avec les acteurs locaux), infrastructures adaptées (maillage territorial, internats, existence d'une exploitation agricole au sein d'EPL et ouvertes sur l'environnement local). (...) Le ministère de l'agriculture a su favoriser cette souplesse en veillant à ce que les établissements soient de taille adaptée et regroupent plusieurs structures (lycée d'enseignement général, lycée professionnel, centre de formation d'apprentis, centre de formation continue, ateliers technologiques et entreprises de production agricole), le cas échéant dans plusieurs implantations territoriales, quelquefois éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres. » La préservation des atouts de l'enseignement agricole devra faire l'objet de négociations afin que l'autonomie pédagogique –et non l'autonomie des chefs d'établissements– permette la revalorisation d'un enseignement qui ne s'adresse plus seulement aux enfants d'agriculteurs : en 2006, seuls 17% des élèves inscrits dans l'enseignement agricole sont issus de familles d'agriculteurs. Il s'agira de prendre en compte les besoins nouveaux de la France rurale en répondant aux nouveaux enjeux que représentent par exemple la nécessité de la revitalisation rurale, l'émergence de nouveaux métiers dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement.

Contrairement aux conclusions d'Eric Marshall, l'enseignement agricole devra continuer à accompagner la modernisation de l'agriculture. C'est le contexte de cette modernisation qui a changé : les dernières manifestations « de la faim » dans plusieurs pays, conséquences d'une politique de spéculation, rappellent que l'agriculture a encore pour rôle, y compris en France, de nourrir la population. Mais cette nécessité urgente de production ne doit pas être l'excuse d'un retour à un productivisme aveugle qui profiterait notamment aux multinationales agropharmaceutiques. Une production de qualité, respectueuse de l'environnement et des structures sociales est encore possible mais elle exige une formation agricole indépendante de ces lobbies professionnels. Le rattachement à un ministère unique de l'éducation peut être un moyen de renforcer cette indépendance.

1 - *Éducation & formations* n° 75 [juillet 2007]

2 - *Rapport de Mme FERAT sur la place de l'enseignement agricole dans le système éducatif français –Sénat Annexe au procès verbal de la séance du 18 octobre 2006*

3 - *La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a réaffirmé le rôle des établissements d'enseignement agricole dans la politique de revitalisation rurale.*



Contribution des élus CAP

Nous devons aborder cette question objectivement, sans à priori, en prenant en compte le bilan chiffré développé dans le document « Information des adhérents du SNETAP »

Pour compléter l'analyse du Bureau National – que je partage entièrement – voici quelques points de comparaison à intégrer au débat en prenant comme point de vue la vie quotidienne des élèves et nos conditions de travail.

1. Accès à des services, des aides...

- **Médecins scolaires, Assistants sociaux, Conseillers d'orientation** : même si ces personnels sont actuellement en nombre insuffisant au MEN, ils sont présents dans les établissements et les élèves bénéficient de leurs services.

- **Bourses** : les barèmes sont identiques mais les enfants d'agriculteurs ont un bonus au Ministère de l'Agriculture (MAP). Par ailleurs, au Ministère de l'Education Nationale (MEN), les demandes sont faites en juin et les parents connaissent le résultat de leur demande avant la rentrée. Pour les familles et surtout pour les étudiants, le versement de la bourse intervient bien plus tôt au MEN (mais en décembre seulement pour nos BTSA).

- **Aides aux familles et aux élèves** : elles dépendent directement des politiques des Conseils Régionaux (équipement, livres, culture et sport) ou Généraux (transports, bourses complémentaires).

2. Procédures d'affectation

- Elles sont identiques à tous les niveaux pour le secondaire et sont en passe de le devenir pour le BTSA (6 régions en expérimentation en 2008). Pour mémoire, l'intégration du recrutement des classes prépas

BCPST-Veto du MAP dans une procédure commune avec l'EN a non seulement fait augmenter la quantité des demandes, mais aussi leur qualité !

3. Pédagogie et éducation

- **L'enseignement pluridisciplinaire et la possibilité de suivre des enseignements optionnels** : c'est ce qui pouvait faire notre différence et attirer vers nos établissements certains élèves (sections rugby, projets artistiques...). C'est aujourd'hui, ce qui est sacrifié en premier par la réduction des DGH, avec la mise à niveau et les dédoublements !

- **Projets éducatifs, prévention...** nous devons de plus en plus souvent passer par les projets de financement des Conseils Régionaux pour financer ces actions et les crédits attribués par le MAP actuellement sont des crédits MILDT (Santé) ou FSE (Europe). La DGER n'a plus de ligne de crédits spécifiques pour les actions incitatives (formation des délégués...)

4. Présence des personnels

- **Taux d'encadrement** : les normes de dotation du MEN pour l'internat sont de 1 surveillant pour 30 internes contre 1 pour 50 en moyenne au MAP.

- **Dotations TOS** : elles vont dépendre des politiques régionales quel que soit le ministère de tutelle.

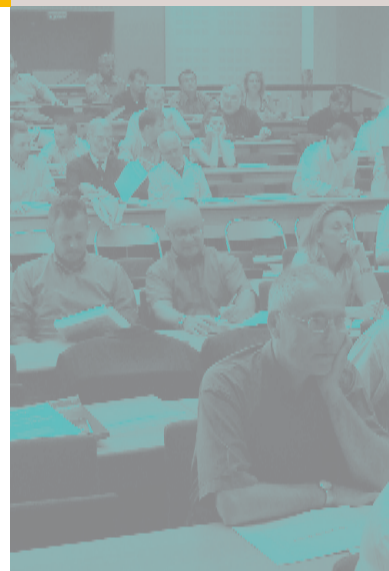
5. Conditions matérielles

- **Bâtiments, équipements, hébergement et restauration** : le transfert de ces missions aux Régions fait qu'à l'avenir, il y aura des différences entre Régions – ce que le Snetap a déjà dénoncé ! – mais plus entre établissements du MEN et du MAP.

On peut aussi, sans jouer à se faire peur, se poser la question de l'avenir d'un « lycée » qui ne proposerait plus que des filières professionnelles avec un gouvernement qui déciderait d'une généralisation de l'apprentissage ! Ce serait sans doute le retour des Ecoles Régionales.

Qu'en sera-t-il alors de l'unicité du service public d'Education ? de nos statuts ?

Gilles Liobard
CPE au Lycée Horticole
de Romans - Ancien élève de
l'Enseignement Agricole Public



Débat sur le mandat du congrès d'Albi
L'enseignement agricole sous la tutelle
d'un ministère unique de l'éducation ?





FICHE
FORMATION
PRO

Contribution du secteur CFA/CFPPA

1. La formation professionnelle continue

Contrairement à ce qui s'est passé pour la formation professionnelle initiale, les initiateurs des grandes lois qui ont dessiné l'architecture du système français de formation des adultes (loi de 1959 sur la promotion sociale, loi de 1966 sur la formation professionnelle, loi de 1971 sur la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente), ont fait le choix d'instituer un marché de la formation continue plutôt qu'un service public élargi d'éducation permanente. Ce choix a pesé sur les évolutions ultérieures et contribué au développement anarchique des centres privés de formation continue en concurrence avec les établissements publics de formation.

Ceux-ci ont dû s'organiser pour intervenir sur le marché : constitution des GRETA (groupements des établissements), des services communs de formation permanente des universités, des DAFCO (délégations académiques de formation continue), des centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) pour l'enseignement technique agricole public ; l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) va aussi développer la formation continue en direction des adultes peu qualifiés.

Non seulement la part des organismes publics de formation reste marginale (moins de 15%), mais ils sont contraints de se plier aux

impératifs marchands au détriment du service rendu aux usagers et de la lutte contre les inégalités. Ils répondent aujourd'hui moins aux attentes de la population et des publics demandeurs de formation, qu'aux demandes des financeurs afin d'assurer leur survie, dans un combat inégal avec des opérateurs privés rompus à l'exercice du « moins disant »...

De son côté, le patronat a toujours poussé à la constitution d'organismes privés pour drainer de nouveaux flux financiers provenant des entreprises, de l'Etat, des régions etc...

Les CFPPA, un temps épargnés de par leur rôle privilégié dans la qualification des candidats à l'installation, sont aujourd'hui dans la même tourmente : la diminution du nombre d'installations et l'augmentation de la qualification initiale des jeunes les a contraint à diversifier leur activité, les amenant sur le même terrain concurrentiel.

Dès le départ, ce sont donc les principes de déconcentration administrative, d'implication des représentants du monde économique et de concurrence entre les fournisseurs de formation qui l'ont emporté au détriment du service public. Les lois de décentralisation (de 1983, 1995 et 2003) ont encore amplifié cette dérive.

En plaçant les établissements publics de formation professionnelle en concurrence entre eux, ces politiques les ont non seulement affaiblis, mais ont empêché toutes les formes de synergies qui, en les mettant en mesure de répondre aux besoins de la société et aux aspirations

des salariés, auraient au contraire favorisé leur développement. Le décret du 24 mars 1993, s'il avait connu une véritable mise en œuvre, avait vocation à fédérer et organiser l'offre publique de formation continue.

En planifiant la décentralisation de l'AFPA au plus tard au 31 décembre 2008, la loi du 13 août 2004 va encore fragiliser le service public.

Depuis les dernières décennies, un double processus de réduction de la formation continue est en œuvre. Au lieu des ambitions généreuses des initiateurs de la loi de 1971 dans une perspective d'éducation permanente, les dispositifs institutionnels ont fait de la formation tout au long de la vie un secteur d'activité économique banal soumis aux lois du marché et de la concurrence. Les aspirations des personnes à leur propre développement, au changement personnel, à la promotion sociale par une pratique choisie d'éducation permanente, ont été réduites à une contrainte d'adaptation, de mobilité et d'employabilité.

Pour inverser cette logique, le préalable incontournable est la réappropriation par l'Etat des financements de la formation continue des salariés, alimentés par une contribution des entreprises.

Mais il est également impératif de mettre en synergie les différents opérateurs publics (GRETA, CFPPA, AFPA).

Dans cette perspective, une tutelle unique favoriserait la construction cohérente d'un appareil public de formation continue.

2. L'apprentissage

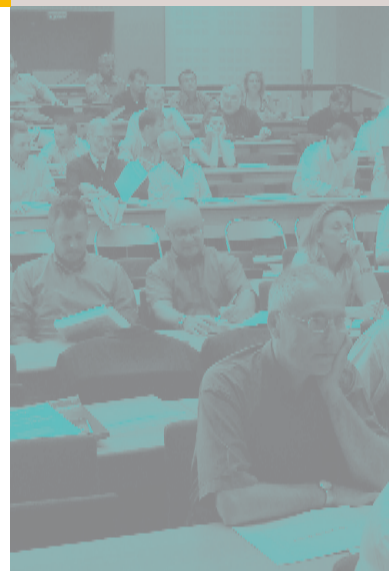
Pour ce qui est de l'apprentissage, il est organisé majoritairement dans des CFA publics, intégrés aux EPL, pour ce qui concerne le secteur de l'agriculture. Pour les autres secteurs, il est soit le fait de CFA dépendant de chambres des métiers, des chambres de commerce et d'industrie, soit le fait de sections ou d'unités de formation en apprentissage (UFA) implantées dans des lycées professionnels publics, des facultés, des IUT,...

A l'Education Nationale, l'apprentissage tend à se développer dans les lycées, en particulier à la demande des entreprises qui ont fait le constat qu'il fallait rapprocher le centre de formation du lieu de vie et de travail de l'apprenti. Un rapport, commandé par le Ministre du travail en 2004/2005 concluait sur la nécessité d'impliquer les lycées professionnels du fait du maillage du territoire.

De la même façon que pour la formation continue, même si c'est dans une moindre mesure, la diversification des activités des CFA agricoles, tend à développer, dans ces derniers, des formations concurrentes d'autres structures de formation. Les modes de collecte de la taxe d'apprentissage et la péréquation rendent les CFA agricoles particulièrement dépendants des financements des conseils régionaux, si l'on excepte certains secteurs d'activité.

Ici encore, la mise en synergie des structures de formation publiques de l'Education Nationale, de l'Agriculture et d'autres secteurs professionnels doit contribuer au développement des formations au sein de l'appareil public.

Le maintien des CFA publics et des CFPPA au sein des EPL est une exigence pour le SNETAP, qui milite pour que les personnels des centres acquièrent le statut de fonctionnaires titulaires.



Débat sur le mandat du congrès d'Albi
**L'enseignement agricole sous la tutelle
 d'un ministère unique de l'éducation ?**





Propos d'une enseignante retraitée

TRIBUNE
LIBRE

Pour moi, cette proposition n'est pas neuve mais les contextes ne sont pas du tout les mêmes.

La gauche dans son programme commun proposait un grand service public unifié et laïc de l'Education Nationale (SPULEN). Le SNETAP s'était alors donné le mandat pour un rattachement de l'enseignement agricole au SPULEN. Lors du premier septennat de Mitterrand, ce projet n'a pas reçu l'écho attendu, la gauche l'a abandonné ayant notamment manqué dans notre secteur de l'enseignement agricole de courage pour affronter à l'époque une population d'agriculteurs beaucoup plus nombreuse et surtout des organisations agricoles puissantes et conservatrices (FNSEA, Chambres d'agriculture) qui ne voulaient pas lâcher la manne « formation » d'une part et ayant été confronté à une imposante manifestation réunissant plus d'un million de personnes à Versailles à l'appel de l'enseignement privé d'autre part.

Actuellement, le contexte est totalement différent. Les organisations agricoles règnent sur la part « reconnue de l'EA » avec les formations par apprentissage, la population agricole n'est plus prépondérante. Politiquement, l'objectif général est la privatisation à plus ou moins long terme de tout l'Enseignement. Pour l'instant, la manœuvre est de refiler la gestion et les budgets de l'enseignement général aux communes, départements, régions suivant des niveaux d'organisation variables (bâtiments, catégories de personnels..).

Donc concernant ce mandat du SNETAP, on pourrait craindre qu'elle tombe à point et soit récupéré par le M.A.

Le syndicat qui est chargé de défendre l'enseignement public agricole prend le risque ainsi de passer pour son « sabordeur officiel » alors qu'il peut faire en réalité le « bonheur du MA » par cette demande.

Pour montrer le bien fondé de sa démarche, le syndicat a élaboré un argumentaire plus que solide.

démontrant que le ministère de l'agriculture :

- ne s'intéresse plus à l'EAP (crédits alloués aux formations, filières proposées, modalités de fonctionnement externat - internat, dédoublements, soutiens scolaires, activités socio-éducatives, formation continue des personnels, peu d'ouvertures de concours, contractualisation à gogo, audiences difficiles à avoir avec la hiérarchie, chefs d'établissements difficiles à recruter).
- privilégie massivement le privé pour des formations courtes qui n'assurent pas la professionnalisation approfondie et citoyenne pourtant indispensable aux futurs agriculteurs.
- s'est largement servi de l'EAP comme planche d'expérimentation pour divers gouvernements afin de faire passer certaines réformes comme le contrôle continu dans les examens nationaux, la bi-compétence pour les enseignants, les interventions dans plusieurs établissements, l'annualisation de horaires d'enseignement, la flexibilité des emplois du temps, etc...

et montrant que :

- la demande faite de transfert dans un grand ministère de l'Education n'est pas uniquement corporatiste et de défense des personnels mais vise au contraire à

améliorer l'insertion scolaire du plus grand nombre dans le service public

- l'intégration de nos établissements et de nos personnels à un Ministère unique en charge de l'Education sera un plus avec des installations en laboratoire de bon niveau, de petits internats, des possibilités d'extériorisation importantes, des personnels sachant travailler en équipe, pluridisciplinarité, des liens étroits avec des entreprises...
- elle repose sur une volonté de valoriser un investissement réalisé par les citoyens dans des savoir-faire éducatifs qui contribueraient à améliorer la réussite globale de l'EN. Les spécificités de l'EAP ont fait leurs preuves dans la motivation et remotivation des jeunes à se former.
- la cohabitation des personnels d'origine diverse serait source d'enrichissement en favorisant une ouverture plus large sur la formation à l'écologie au sens large, au développement durable, à la pluridisciplinarité en transformant nos petits établissements avec internat (tout ou partie) en centres d'accueil de proximité pour ce type d'activités.
- L'équivalence des diplômes délivrés sera pour l'opinion plus évidente.
- Etc...

Jacqueline Forestier

Point de vue de la section d'Agropolis Montpellier (Lycée mixte EA / EN)

Il s'agit de réflexions exprimées par les personnels présents ou représentés, syndiqués ou non.

- D'un point de vue général, quelle serait la forme de ce rattachement : on reste avec des conditions identiques dans un ministère de l'Education Nationale, ou les personnels et les formations deviennent identiques à celle actuelles de l'Education nationale ?

- Le champ des formations de type environnement se développe du côté de l'Education Nationale. Le repli vers les métiers de la production est un leurre. Ces formations peu porteuses actuellement dans la formation initiale ne permettent pas d'envisager l'avenir avec sérénité. L'enseignement agricole doit absolument avoir un large éventail de thèmes de formation et à tous les échelons de formation (BEP, Bac Pro, Bac Techno, Bac Scientifique, BTS, Classe préparatoire, etc..) pour être attractif.

- Nous sommes un cas particulier car nous sommes dans un établissement « mixte » à Montpellier (formations EA + EN dans le même établissement). Du point de vue de la DGH, nous constatons que nos collègues de l'EN sont frappés, pour l'année 2008, plus durement que le côté enseignement agricole (-4%, contre -1,5%)

- Nous remarquons que du point de vue de la gestion, cela fonctionne mieux du côté de l'EN pour le paiement des personnels précaires, pour le paiement des HSA ou HSE. Du côté agricole, chaque année donne son lot de surprises et de retards des prestations. La gestion est plus « carrée » à l'EN.

- Certaines spécificités agricoles sont menacées ; enseignant d'ESC ou enseignant documentaliste par exemple : quid de ces spécificités dans un nouveau ministère ? Maintien de ces enseignements ? Reclassement ? Nouvelles missions ?

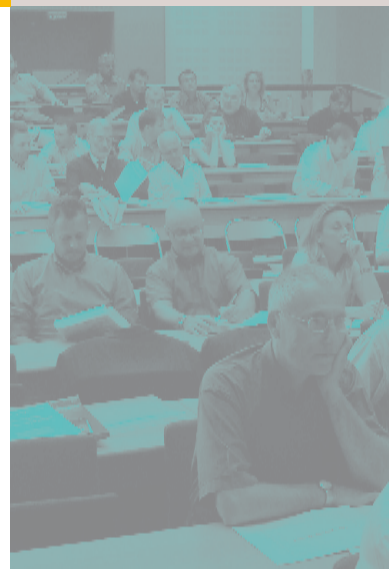
- Les personnels administratifs seraient bénéficiaires avec des statuts EN au niveau des permanences. Il y a plus de jours de congés et moins de permanences chez nos collègues EN.

- Personnels de laboratoire : comment seraient-ils alignés au niveau des primes et des permanences par rapport aux collègues de l'EN ?

- D'un point de vue général, la proportion du secteur privé dans l'enseignement agricole gagne du terrain. L'intégration à l'EN permettrait peut-être de lever la main mise de certaines organisations et une meilleure défense du secteur public (à l'EN environ 80% public/ 20% privé).

- L'autonomie des établissements et les pouvoirs accrus en matière d'évaluation des chefs d'établissement montrent les disparités de fonctionnement et d'évolution possible des personnels pour le ministère de l'Agriculture.

Le secrétaire de section



Débat sur le mandat du congrès d'Albi

L'enseignement agricole sous la tutelle d'un ministère unique de l'éducation ?



Cette tribune libre répond notamment à celle de Jean Cesbron, publiée dans le précédent bulletin (n° 306)

TRIBUNE
LIBRE

Le débat à l'intérieur du SNETAP sur l'intérêt éventuel d'un changement de tutelle ministérielle de l'enseignement agricole a été rouvert à l'initiative du congrès d'Albi. Comme le fait remarquer Jean Cesbron, c'est une bonne chose ! Mais pour des raisons qui me semblent quelque peu différentes de celles qu'il met en avant.

C'est une bonne chose, car la force et l'efficacité du SNETAP se sont construites et ne peuvent continuer à se consolider que par une mobilisation démocratique de ses adhérents, et plus largement par l'écoute de tous les personnels qu'il représente et leur association à la clarification des objectifs concrets qui correspondent à ses missions.

Il me semble nécessaire, comme le fait Jean Cesbron, de revenir sur l'origine et l'histoire de l'enseignement agricole public pour comprendre son développement et saisir l'enjeu du débat actuel. Si les lois Pisani de 1960 ont créé l'enseignement agricole, c'est bien qu'auparavant le ministère de l'Éducation nationale n'avait pas été capable, jusqu'à cette date, de mettre en œuvre, si ce n'est au niveau de l'enseignement supérieur, un enseignement technique agricole digne de ce nom. Que les pouvoirs publics de l'époque aient choisi le ministère de l'Agriculture comme ministère de tutelle du futur service public de l'enseignement agricole peut se comprendre pour de simples raisons de rapidité et d'efficacité de mise en œuvre de l'opération. Pour autant, qu'ils en aient profité pour contrecarrer l'influence marquée de la FEN, ou pour donner des gages à certaines fractions de la profession agricole, c'est certain et personne ne peut en douter. Toutefois, il me semble qu'à l'époque l'objectif prioritaire du pouvoir était de former rapidement et massivement les futurs professionnels de l'agriculture, pour qu'ils puissent utiliser de manière plus efficace les techniques agricoles les plus récentes, et ce afin d'accélérer la modernisation de l'agriculture française et de valoriser au plus vite les atouts agricoles du pays dans le cadre européen en construction.

Il est cependant possible de penser que « le cadre familial » qui fut choisi à l'époque pour la modernisation des exploitations agricoles a sûrement ralenti, voire bridé, le développement agricole en limitant les possibilités de développement de rapports de production coopératifs ou salariaux dans l'agriculture. Et nous pouvons donc penser que, si les politiques au pouvoir à l'époque (que ce soit à

Paris ou à Bruxelles) souhaitaient une avancée technique de l'agriculture, ils avaient dans le même temps peur de cette modernisation, car elle était susceptible de bouleverser l'équilibre sociologique des campagnes et par là même miner le soutien politique dont ils étaient les « heureux bénéficiaires ».

Que cette peur ait pu jouer un rôle non négligeable dans les orientations choisies, nous pouvons le penser.

Pour autant, affirmer que l'objectif politique de l'époque était de mettre en place une agriculture « productiviste », avec tout ce que cet adjectif comporte comme connotation négative, ne me paraît pas pertinent. Je pense, et je le répète, que l'idée de l'époque se résumait à faire profiter au maximum le secteur de l'économie agricole des avancées scientifiques et techniques existantes afin d'améliorer l'efficacité productive du travail agricole pour rendre l'agriculture française plus compétitive dans le cadre européen. Obtenir plus de produits de meilleure qualité à travers une quantité moins importante de travail, est-ce là quelque chose de négatif ? Je ne le pense pas, dans ce cas au moins.

Bien sûr, il est vite apparu que ce développement agricole était accompagné par des dérives productivistes qui se sont généralisées et ont induit des dégâts de plus en plus importants. Si ces dérives ont été niées, puis minimisées jusqu'à ces dernières décennies, avant de commencer à être prises en compte de manière progressive compte tenu des risques majeurs qu'elles nous font courir, c'est que quelque part le moteur de ce développement était porteur d'un « défaut caché », ou que l'on se refusait à voir. Il me semble que la recherche de l'intérêt et du profit individuel et de court terme qui caractérise le fonctionnement de nos sociétés capitalistes de marché est l'élément constitutif essentiel de ce défaut que certains se refusent encore à reconnaître.

C'est cette approche et cette utilisation par trop individualiste des connaissances scientifiques et techniques qui ont tendance à nous rendre aveugles ou réticents face aux exigences écologiques, sociales et éthiques que nous devrions respecter pour contribuer à un véritable développement de l'humanité.

Pour conclure sur ce premier point, en rester à une présentation un peu manichéenne et simpliste des choses dont l'argumentation reste basée sur « les intentionnalités » supposées en tout point négatives des pouvoirs politiques me semble d'un intérêt un

peu limité pour faire avancer notre réflexion au sein du syndicat sur l'avenir de l'enseignement agricole.

Je voudrais aborder un deuxième point qui me chagrine. Pourquoi manifester une opprobre généralisée à l'encontre du corps des Ingénieurs d'Agronomie ? Cette fixation me paraît injustifiée, inefficace, voire malsaine. Les faire passer pour les porte-drapeaux de « la réaction » au sein de l'enseignement agricole, c'est faire preuve d'une approche simplificatrice de la réalité qui peut s'avérer dangereuse ! Si on adopte une telle attitude, on pourrait tout aussi bien l'appliquer à bien d'autres corps : ainsi les professeurs agrégés ou certifiés de sciences humaines, de philosophie ou de français pourraient être considérés comme les idéologues patentés de « la réaction », car n'auraient-ils pas pour fonction essentielle de contribuer, par leurs discours auprès des jeunes, à la reproduction sociale du système dominant (voir les travaux de Baudelot, Establet, Bourdieu, et pourquoi pas aussi ceux de Marx) ? Et on pourrait continuer à élargir les cibles !

Pour en revenir aux ingénieurs d'agronomie, il me semble que, par leur formation technique et pluridisciplinaire, ils ont toute leur place dans les filières agricoles qui exigent une approche pluridisciplinaire, tant technique que générale. Et leur formation et les compétences qui peuvent en découler me semblent être un atout plutôt qu'un handicap pour des postes de pilotage à divers niveaux de l'enseignement agricole.

Que les pouvoirs publics, à certaines périodes, aient pu chercher à leur accorder quelques miettes et avantages pour en faire des serviteurs inconditionnels et zélés de leur cause, appliquant sans état d'âme les mesures proposées même si elles pouvaient aller à l'encontre de l'intérêt du service public, c'est évident ! Que, par ailleurs, se soit développé dans ce corps un certain corporatisme qu'il convient de combattre, car il privilégie l'intérêt particulier et égoïste d'une catégorie professionnelle particulière, j'en conviens ! Mais restons les pieds sur terre et arrêtons ces polémiques stériles ! Cette recherche de bouc émissaire n'a aucun intérêt si ce n'est de nous empêcher d'approfondir notre analyse !

Tu voudras bien m'excuser, Jean, pour la dureté de mes paroles, mais les propos que tu tiens sur ce sujet sont à remiser au plus vite dans la période critique que nous vivons. Les ingénieurs d'agronomie, il nous faut les rallier en plus grand nombre possible à la cause du service public

de l'enseignement agricole (pour ceux qui ne s'y sont pas déjà ralliés). Cela reste possible, en particulier dans cette période où le pouvoir est en train de détruire les outils qu'ils ont souvent la charge de faire fonctionner et d'améliorer.

Pour conclure sur ce point, il me semble que toutes les forces disponibles pour la défense du service public doivent pouvoir être mobilisées par le syndicat, quelles que soient les diversités d'opinion.

Je me permets aussi de revenir sur l'affirmation selon laquelle, malgré certaines réussites, globalement l'enseignement agricole (public, je suppose ?) aurait toujours été en retard par rapport à l'Education nationale. Si l'on ne peut qu'être d'accord, pour l'essentiel, en ce qui concerne le statut des personnels, cela me paraît beaucoup moins évident, pour ne pas dire complètement faux, en ce qui concerne l'organisation et la qualité de l'éducation et des formations dispensées, même si je ne souhaite pas, car ce n'est pas l'objet de mon propos, détailler ces points et faire une liste exhaustive des nombreux et importants acquis positifs réalisés. Pour autant, je n'exclus pas que certaines dérives négatives aient pu se produire. Je prendrai pour exemple celle du développement inconsideré de la place du CCF dans l'acquisition des diplômes. Nous avons sur ce point manqué de vigilance, nous ne pouvons que le reconnaître !

Pour poursuivre dans cette optique, il me paraît donc absolument nécessaire que les spécificités positives de l'enseignement agricole puissent être préservées et même renforcées dans le cadre d'un rattachement éventuel de l'EAP à l'EN.

En ce qui concerne maintenant l'isolement de l'enseignement agricole public par rapport au monde de l'éducation, cette « ghettoïsation » doit disparaître, tout le monde ne peut qu'acquiescer. Mais quelle doit en être la forme ?

Devons-nous rejoindre nos collègues de l'EN dans un service public unifié et laïc de l'Education nationale, comme cela fut envisagé en 81, ou devons-nous renforcer les collaborations avec nos collègues de l'EN tout en restant sous la tutelle de nos ministères respectifs ?

Tout d'abord, je pense qu'il faut saisir que cet isolement a une origine historique profonde et relativement ancienne. La ruralité a été longtemps un monde particulier où la paysannerie assurait sa reproduction économique, sociale et culturelle de manière relativement confinée par rapport au reste de la société. Et ce d'autant que beaucoup de notables des campagnes ainsi que de nombreux hommes politiques ont souvent cherché à main-

tenir, voire à consolider cet isolement pour préserver leur pouvoir. D'ailleurs, et cela est significatif, les lois d'orientation agricole de 1960-1962 n'ont pu voir le jour que par le ralliement au pouvoir en place d'une fraction dissidente (CNJA) de l'organisation professionnelle agricole dominante (FNSEA). Si l'un des objectifs prioritaires de l'enseignement agricole nouvellement créé était de faire accéder la jeunesse agricole à la culture technique (d'où l'importance accordée aux ingénieurs formateurs), l'autre objectif non moins important était de la dégager, au moins partiellement, de la tutelle idéologique qui « formatait » son esprit (d'où l'importance accordée à l'éducation socioculturelle qui avait pour objet d'élargir l'horizon culturel de ces jeunes générations rurales).

En clair et pour conclure, la création de l'enseignement agricole public, avec ses spécificités, a été le premier pas significatif pour rompre l'isolement dans lequel était confinée la paysannerie française de l'époque, c'est à dire tout le contraire d'une opération de ghettoïsation.

Que ce premier pas ait été timide, sûrement ! Qu'il faille faire un grand pas de plus, j'en suis persuadé ! En effet le développement de l'EAP s'est réalisé parallèlement à une baisse accélérée du nombre des actifs agricoles et l'on peut affirmer avec certitude qu'en quelques décennies il a pu atteindre ses objectifs essentiels concernant les formations professionnelles agricoles.

C'est entre autres pour cette raison que, depuis un certain temps déjà, l'EAP cherche à élargir son champ d'action vers d'autres domaines (transformation, commercialisation, services, etc.). Et ces nouvelles filières de formation ont pris aujourd'hui une telle importance dans de multiples établissements que l'on peut considérer qu'une convergence de fait se manifeste avec l'Education nationale. Dans ce sens, il ne semble faire aucun doute qu'une coopération étroite (voire un rattachement ou une fusion) sera nécessaire pour éviter les doublons et les concurrences inutiles ainsi que pour définir, créer et mettre en oeuvre avec le maximum d'efficacité de nouvelles formations adaptées à l'évolution des territoires ruraux et périurbains. Mais il reste clair que ce rapprochement ne saurait être productif et efficace que s'il se réalise dans une optique d'amélioration du service public d'éducation et que s'il respecte les acquis positifs de l'EAP.

C'est pourquoi il me semble absolument nécessaire que cette question soit étudiée de manière sérieuse et approfondie par le syndicat, afin que nous puissions intervenir efficacement et en toute connaissance de causes lors que ce processus s'engagera.

Pour autant, la reprise immédiate de l'idée du SPULEN évoquée en 81 estelle porteuse de solution ? En vérité, j'ai quelques doutes sur ce sujet. Je m'en explique. Vous savez tous qu'avant la mise en place du nouveau gouvernement en 2007, le pouvoir politique envisageait avec le plus grand sérieux de supprimer le ministère de l'Agriculture, pour le transformer en simple secrétariat politique. Il paraît donc fort probable que, dans cette optique, le rattachement de l'enseignement agricole à l'Education nationale ait pu être envisagé pour réaliser des économies de moyens dans les plus brefs délais.

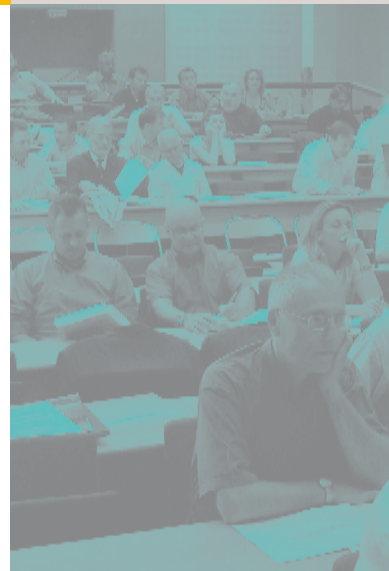
En faire une revendication centrale aujourd'hui ne me paraît guère pertinent, car cela pourrait nous conduire à penser qu'il s'agit là de la clef qui va résoudre la plupart de nos problèmes. Compte tenu du contexte politique national actuel et des problèmes auxquels se trouve déjà confrontée l'Education nationale aujourd'hui, j'ai tendance à rester dans l'expectative, et ce d'autant que le problème central qui restera posé, quel que soit le cadre dans lequel il s'exprimera, sera celui de la défense des services publics.

Et donc que le rattachement ou la fusion ait lieu aujourd'hui ou demain, c'est sur le front de la défense des services publics qu'il nous faut maintenir notre vigilance, aiguïser nos armes et continuer le combat.

Pour finir, même si mon discours n'apporte pas vraiment les réponses attendues, et s'il peut sembler quelque peu polémique, je tiens, en tant que « vieux syndicaliste », à saluer Jean Cesbron dont tous les « anciens » connaissent l'esprit militant et le dévouement qu'il a manifesté et qu'il manifeste toujours à la cause du SNETAP et de l'enseignement agricole public. Je le remercie d'avoir engagé le débat en sachant pertinemment qu'il pouvait s'exposer à des critiques virulentes ; c'est la preuve qu'il aime la véritable démocratie, et je tiens, au-delà des divergences d'opinion, à lui manifester mon plus profond respect. Je terminerai en disant que j'ai été frappé, il y a quelques jours à l'Université de Pau, par les remarques pertinentes du grand économiste égyptien Samir Amin qui, en réponse aux questions qui lui étaient posées, a essayé de convaincre son auditoire qu'à l'heure actuelle la tâche qui incombe aux forces de progrès est de savoir respecter les diversités, tout en les faisant converger pour avancer !

Ce qui n'est pas toujours aussi simple que l'on pourrait le penser, vous en conviendrez !

Philippe CHANDESRIS
PCEA - LEGTA Vic-en-Bigorre
Secrétaire adjoint
de la section SNETAP



Débat sur le mandat du congrès d'Albi
L'enseignement agricole sous la tutelle
d'un ministère unique de l'éducation ?



Bac Pro en 3 ans

affirmons nos exigences !



La généralisation du Bac Pro en 3 ans à l'Education Nationale et dans l'Enseignement Agricole ne répond qu'à une logique budgétaire qui fait peu de cas de l'intérêt des élèves. Ses seuls objectifs sont les fermetures massives de sections d'enseignement de niveau V avec leur corollaire de suppressions de postes de personnels. Elle fait également peu de cas des attentes des professionnels, puisque ce Bac Pro « light », qui supprime 25% de la formation, va devoir diminuer les stages professionnels. De plus, il conduira à la limitation de l'accès à un enseignement général de qualité, facteur de promotion sociale, d'épanouissement et d'autonomie pour des élèves de la voie professionnelle, avec notamment un niveau de fin d'études qui sera insuffisant pour envisager une poursuite en BTS.

Dans l'Enseignement Agricole, les orientations actuelles de la DGER pour la mise en place du Bac Pro en 3 ans à la rentrée 2009 sont inacceptables parce qu'elles ne tiennent pas compte des spécificités de notre système et entretiennent une ambiguïté inadmissible quant au devenir des BEPA.

Au ministère de l'Agriculture, la voie professionnelle construite en

2 étapes (BEPA et Bac Pro) a fait les preuves de sa réussite : 84 % des titulaires du BEPA poursuivent des études de niveau supérieur dont 78,7 % dans l'enseignement agricole. Les autres ont une qualification professionnelle reconnue et s'insèrent bien sur le marché du travail. Au vu de ces chiffres, la DGER ne peut continuer à affirmer que la mise en place du Bac Pro en 3 ans répond à une prétendue exigence d'augmenter l'accès à une qualification de niveau IV.

Nous exigeons donc :

- le maintien du parcours d'accès au Bac Pro en 4 ans dans toutes les options, pour les élèves dont la réussite requiert une formation en 2 étapes (BEPA 2 ans + Bac Pro 2 ans), notamment les élèves de 3^e technologique ;
- le maintien du BEPA en tant que formation par voie scolaire dans nos établissements, validée par un diplôme national avec examen terminal, seule garantie d'un diplôme de niveau V reconnu, notamment par les conventions collectives ;
- une véritable réflexion sur l'opportunité de la mise en place du Bac Pro en 3 ans et le risque de concurrence avec la voie technologique susceptible d'être fragilisée par ce nouveau dispositif.

Nous n'accepterons la mise en place d'aucun Bac pro en 3 ans :

- sans un protocole d'expérimentation et de procédure formelle d'évaluation étalée dans le temps ;
- sans un suivi de l'Inspection et l'accompagnement des équipes pédagogiques ;
- sans un dispositif lisible pour les élèves et leurs familles ;
- sans maintien d'un cursus de formation en 4 ans dans toutes les options et pour tous les élèves qui en ont besoin ou qui le souhaitent.

Nous appelons l'ensemble des acteurs et partenaires de l'enseignement agricole (personnels des établissements, élèves et étudiants, parents d'élèves, branches professionnelles...) à manifester leur opposition à une réforme qui sacrifie l'avenir des jeunes et se fait dans l'improvisation la plus totale, sans véritable concertation ni considérations pédagogiques et à exiger une véritable réflexion sur la voie professionnelle, à partir d'une évaluation de l'existant et des impacts prévisibles sur l'articulation des trois voies de formation : générale, professionnelle et technologique.

Nom, prénom	Qualité	Adresse (Ville)	Signature
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Intersyndicale de l'EAP : Snetap FSU / Sfoerta FO / Syac CGT / SUD Rural
Merci de remettre la pétition signée au secrétaire de section de l'une des organisations de l'intersyndicale.